

Cîteaux – Commentarii cistercienses

CONSEILS AUX AUTEURS DE CONTRIBUTIONS EN FRANÇAIS

Les normes suivantes ont été rédigées par le Comité de rédaction pour aider les Auteurs dans la préparation des manuscrits. Elles ont été mises en ligne en février 2011.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Contrat : Les manuscrits présentés ne doivent pas avoir fait l'objet d'une parution quelque part dans quelle langue que ce soit, ni avoir été acceptés en vue d'une publication ultérieure, ni envoyés à une autre revue en même temps qu'au Comité de rédaction de *Cîteaux – Commentarii cistercienses*.

Il n'y a pas de limite fixée pour la longueur d'un manuscrit ; le sujet annoncé doit être traité complètement avec les références appropriées. L'Auteur aura veillé à vérifier toutes ces références avant de soumettre le manuscrit.

Procédure : Chaque manuscrit est lu et examiné par le Comité de rédaction qui peut solliciter l'aide de lecteurs extérieurs. Bien que le Comité de rédaction se réserve le droit de faire des suggestions et de proposer des corrections, l'Auteur reste responsable du contenu.

Le Comité de rédaction décide si le manuscrit est publié comme « article » ou comme « communication ».

Résumé : Lorsqu'un manuscrit est accepté, l'Auteur fournira un bref résumé (1000 caractères) à paraître en allemand, en anglais et en français. La traduction en sera assurée par la Revue.

Épreuves : À l'Auteur incombe la responsabilité de corriger et de retourner les épreuves dans un délai de dix jours après leur réception.

Copyright : Le droit de reproduction de tous les manuscrits publiés par *Cîteaux – Commentarii cistercienses* appartient à la revue. La permission de reproduire ou de traduire par n'importe quel moyen que ce soit, qu'il s'agisse d'impression ou de reproduction électronique, doit être demandée par écrit avant la nouvelle publication. Une copie de celle-ci sera adressée à la Rédaction.

ENVOI DES ARTICLES À LA RÉDACTION

Quand le manuscrit est terminé en respectant les conseils ci-dessous, il est à envoyer en pièce jointe à la Rédactrice en chef, Terry N. Kinder : kinder@citeaux.org. Si ce n'est pas possible, ou si le fichier informatique est trop lourd (images), il faut en avvertir la Rédactrice en chef par courriel.

ILLUSTRATIONS

Nombre : Il n'y a pas de nombre limité pour les illustrations accompagnant un article ; celles-ci doivent cependant illustrer des points précis du texte. Les illustrations sont à numéroter à la suite (fig. 1, 2, etc.) La référence à chacune d'elles doit être faite dans le texte à l'endroit approprié. Les images sont à envoyer séparément (**et non** insérées dans le texte car ce sont les responsables de la revue qui font la mise en page).

Qualité : Les illustrations seront imprimées dans la revue en noir et blanc ; les photographies ou les dessins doivent être d'une qualité suffisante, sous forme digitale au format JPG ou TIFF de 300 dpi au moins, pour être reproduits convenablement de cette manière. Merci de ne pas fournir de graphiques en couleur, mais se servir de trames, de hachures ou de diagonales.

Acquisition des photographies et droit de reproduction : Il incombe à l'Auteur de se procurer les photographies et d'en obtenir, par écrit, le droit de reproduction, ainsi que d'en payer les frais à l'institution et, si nécessaire, au photographe, ainsi que de prendre à sa charge les éventuels exemplaires justificatifs.

Légende : Chaque illustration doit être pourvue d'une légende comportant :

- l'identification (abbaye, bâtiment, tableau...),
- le nom de l'artiste (s'il est connu),
- la date,
- la provenance (lieu d'origine, lieu de dépôt actuel, cote),
- le nom du photographe,
- le crédit photographique (s'il est demandé par le photographe ou l'institution).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Présentation

Le texte doit être pourvu de titres et de sous-titres facilitant l'accès à la structure et au contenu de l'article.

La présentation du texte doit être simple, dans une police de caractères courante, avec un minimum d'enrichissement du texte (n'utiliser que les styles « normal » et « notes en bas de page » du logiciel Word®).

Les citations de plus de trois lignes seront présentées en retrait et en paragraphes séparés. Les citations brèves (moins de trois lignes) sont à inclure dans le texte entre guillemets français (« ... »), ou en italiques si elles sont dans une autre langue que l'ensemble du texte.

Les abréviations et les formes abrégées sont à éviter dans le texte.

Usage des majuscules

L'Auteur respectera les règles d'usage des majuscules propres à chaque langue (majuscules pour les initiales des noms propres et la première lettre d'une phrase ou d'un titre en français ; en allemand, la première lettre doit être écrite en majuscule pour le premier mot et tous les substantifs ; en anglais, pour le premier, le dernier et tous les mots principaux d'un titre).

Les majuscules sont accentuées s'il y a lieu (Moyen Âge, Écosse).

Nombres

Les nombres doivent être écrits en toutes lettres (six, seize, cinquante-cinq), sauf pour les nombres au-dessus de 100, les dates, les poids et mesures (65 km ; 12 kg ; 360°), les sommes comptables et les statistiques, pour lesquels on utilisera les chiffres arabes.

Les chiffres romains ne sont utilisés que pour identifier les souverains (Innocent III, Louis XIV) et les siècles, pour lesquels il est possible d'employer les petites capitales, suivies par un e en exposant (le XIV^e siècle, XII^e-XIII^e siècles).

Notes et Abréviations

Auteurs

Les noms des auteurs doivent être écrits en PETITES CAPITALES, précédés par le prénom en entier (Joseph-Marie CANIVEZ **et non** J.-M. Canivez ou CANIVEZ, J.-M.)

Appels de notes

Aussi brèves que possible, les notes figureront de préférence en bas de page, ou par défaut à la fin du texte. Elles seront numérotées à la suite, en utilisant la numérotation automatique du logiciel.

Les appels de note sont à placer dans le texte en exposant, si possible précédé d'un espace insécable, avant la ponctuation ou le guillemet de fermeture sans parenthèses : « ... des voûtes²¹. »

Abréviations pour les notes

Les abréviations communes suivantes sont à **utiliser** :

p. = page (p. 7) ou pages (p. 7-11).

n. = note.

n° = numéro.

fol. = folio.

col. = colonne.

fig. = figure.

t. = tome.

vol. = volume.

dir. = directeur, sous la direction de (pour citer un ouvrage collectif).

éd. = édition, édité par, éditeur (jamais ed. ; **précède** le nom de la personne).

trad. = traduction, traducteur, traduit par.

Ibid. = *Ibidem* = renvoie au même auteur et au même titre ; à n'utiliser que pour des références consécutives.

Id. = *Idem* = le même auteur (suivi du titre d'un ouvrage différent) ; à n'utiliser que pour des références consécutives.

i.e. = *id est* = c'est-à-dire (« ... frères convers, *i.e.* des religieux qui ne sont ni des clercs, ni des moines, ... »)

par ex. = par exemple.

s. = siècle (dans les notes, mais jamais dans le texte).

Pour les nombres : 1^{er}, 1^{re}, 2nd, 2^{nde}, 2^e, 3^e (jamais 1^e, 2^{ème}, 3^{ème}).

Le titre de la revue *Cîteaux – Commentarii cistercienses* s'abrège dans les notes en *Cîteaux* ou *Cîteaux – Comm. cist.*

En plus de celles qui ont déjà été mentionnées dans le paragraphe précédent, les abréviations suivantes sont à **éviter** :

op. cit. À la place, indiquer le nom de l'auteur, le titre abrégé, le numéro de la note où se trouve la référence complète, les numéros de pages, ou encore la forme abrégée le cas échéant, suivie des numéros de pages.

pp. Utiliser seulement : p., quel que soit le nombre de pages.

sq., suiv. Indiquer dans tous les cas toutes les pages concernées (p. 10-27) et non p. 10sq. ou p. 10 et suiv.

Références bibliographiques

Titres abrégés

Si des titres sont cités fréquemment dans le manuscrit, il est recommandé d'en dresser la liste au bas de la première page, avant les notes, en indiquant les abréviations choisies. Les références dans les notes [suivantes] donneront alors la forme abrégée, le volume (si nécessaire) et les numéros des pages.

Dans les autres cas, la première mention d'une référence bibliographique doit être donnée au complet ; dans les notes suivantes, une abréviation sera utilisée. Si les références suivantes se trouvent loin de la première, il est préférable d'indiquer à la suite de la forme abrégée le numéro de la note où se trouve la référence complète (MAHN, *L'ordre cistercien...* (voir n. 4), p. 180).

L'établissement des formes abrégées est laissé à la discrétion des auteurs, sauf pour les abréviations les plus usuelles (*AASS, GC, PL, SBO...*), qui sont à inclure malgré tout dans la liste d'abréviations. Si un auteur n'est cité que pour une seule publication, son nom peut suffire comme abréviation (MAHN, p. 180). Merci d'indiquer les titres complets des revues, des dictionnaires ou des collections.

Recommandations diverses

Les noms des lieux d'édition sont à mettre en français (Munich, Milan). Il n'est pas nécessaire de mentionner les noms des maisons d'édition.

Les numéros de pages seront indiqués en entier pour la page de commencement et la page de fin des références : p. 681-686, et non : 681-6 ou 681-86. Il convient d'indiquer la pagination complète de l'article cité, avant de préciser à quelle(s) page(s) est fait le renvoi : M.-Anselme DIMIER, « Chapitres généraux d'abbesses cisterciennes », *Cîteaux – Comm. cist.*, 11 (1960), p. 268-275, ici p. 270.

Liste d'exemples

La liste ci-dessous présente les normes de présentation des références bibliographiques, dans leurs formes abrégées et développées. On trouvera des exemples correspondant aux différents types d'études le plus souvent cités : livres,

articles dans des revues, contributions à des ouvrages collectifs, colloques, éditions de textes, mémoires de recherche inédits.

- AUBERGER** Jean-Baptiste AUBERGER, *L'unanimité cistercienne primitive : mythe ou réalité ?* (Cîteaux – *Comm. cist.*, Studia et Documenta 3), Cîteaux/Achel 1986.
- BELL** David N. BELL, « The Sitting and Size of Cistercian Infirmaries in England and Wales », dans *Studies in Cistercian Art and Architecture*, vol. 5, éd. Meredith P. LILLICH (Cistercian Studies Series 167), Kalamazoo/Spencer 1998, p. 211-238.
- BREDERO** Adriaan Hendrick BREDERO, *Bernard de Clairvaux (1091-1153). Culte et histoire. De l'impénétrabilité d'une biographie hagiographique*, trad. fr. Turnhout 1998.
- CHIFFLET** Pierre-François CHIFFLET, *Diatriba de illustri genere S. Bernardi abbatis Clarevallensis*, dans *Patrologiae cursus completus, series latina*, éd. Jacques-Paul MIGNE, vol. 185, Paris 1863.
- DIMIER, « Chapitres généraux... »** M.-Anselme DIMIER, « Chapitres généraux d'abbesses cisterciennes », *Cîteaux – Comm. cist.* 11 (1960), p. 268-275.
- DIMIER, « Fontaine-Guérard »** M.-Anselme DIMIER, « Fontaine-Guérard », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, vol. 17, Paris 1971, col. 835-837.
- DIMIER, Recueil de plans...** M.-Anselme DIMIER, *Recueil de plans d'abbayes cisterciennes*, (Commission d'histoire de l'Ordre de Cîteaux 1), Grignan/Paris 1949.
- GALAND DE REIGNY** GALAND DE REIGNY, *Parabolaire*, éd. Gaetano RACITI, (Sources chrétiennes 382), Paris 1992.
- GC** *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, Paris 1715-1865.
- HIGOUNET** Charles HIGOUNET, « Les types d'exploitations cisterciennes et prémontrées du XIII^e siècle et leur rôle dans la formation de l'habitat et des paysages ruraux », dans *Géographie et histoire agraires* (Annales de l'Est. Mémoire 21), Nancy 1959, p. 260-271.
- Libellus de diversis ordinibus...** *Libellus de diversis ordinibus et professionibus qui sunt in Æcclesia*, éd. Giles CONSTABLE, Bernard SMITH, Oxford 1972.
- MAHN** Jean-Berthold MAHN, *L'ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e siècle (1098-1265)*, Paris 1951².
- MOURET** Dominique MOURET, *Les moniales cisterciennes en France aux XII^e et XIII^e siècles. La diversité des origines - L'intégration à l'espace - Les cisterciennes et leur temps*, mémoire de maîtrise dactylographié, Université de Limoges 1984.
- PL** *Patrologiae cursus completus, series latina*, éd. Jacques-Paul MIGNE, Paris 1844-1864.
- Recueil des chartes ... Clairvaux** *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux (XII^e siècle)*, éd. Laurent VEYSSIERE, thèse dactylographiée, École des Chartes, Paris 1998 (résumé dans *Positions des thèses*, Paris 1998, p. 298-305).
- SBO** *Sancti Bernardi Opera*, éd. Jean LECLERCQ, Henri ROCHAS, Charles H. TALBOT, Rome 1957-1977.
- WADDELL, NLTEC** *Narrative and Legislative Texts from Early Cîteaux*, éd. Chrysogonus WADDELL, (Cîteaux – *Comm. cist.*, Studia et Documenta 9), Brecht 1999.
- WADDELL, Lay Brothers...** *Cistercian Lay Brothers: Twelfth-century Usages with related Texts*, éd. Chrysogonus WADDELL, (Cîteaux – *Comm. cist.*, Studia et Documenta 10), Brecht 2000.
- WADDELL, Statutes...** *Twelfth-Century Statutes from the Cistercian General Chapter*, éd. Chrysogonus WADDELL, (Cîteaux – *Comm. cist.* Studia et Documenta 12), Brecht 2002.